

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)

LES ENJEUX AGRICOLES DE LA COMMUNE DE SAINT-AGRÈVE

Source cartographique: CLC (Corine Land Cover 2012), Google Maps, IGN
Source photographique: ville-saintagreve.fr

PRÉSENTATION

La commune de St-Agrève est située sur le plateau d'Ardèche Nord. C'est une région agricole dont la production est orientée vers l'élevage laitier. Les sols sont très diversifiés, assez riches et de bonne profondeur.

LES AOP, AOC, IGP

La commune est incluse dans l'aire géographique de production d'appellation d'origine protégée:

- AOP « Picodon » ; - AOP « Châtaigne d'Ardèche ».

De plus, la commune est couverte par l'aire des indications géographiques protégées (IGP): « Porc d'auvergne », « Volaille d'Auvergne », « Jambon de l'Ardèche » et « Saucisson de l'Ardèche ».



LA SAU (SURFACE AGRICOLE UTILE)

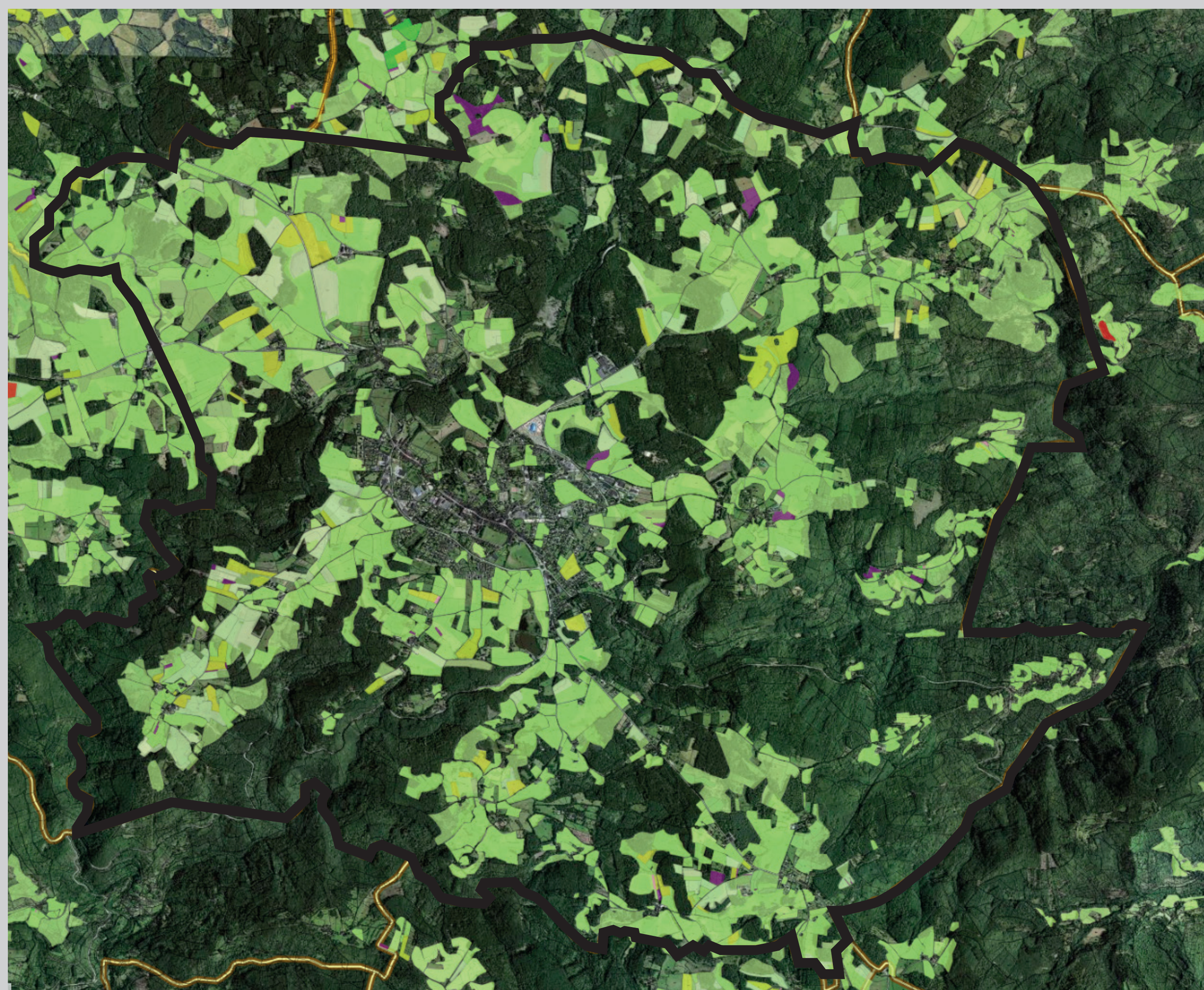
St-Agrève est exclusivement tournée vers l'élevage, principalement de bovins (lait et viande). De nombreuses surfaces en herbe se voient régresser, tout comme le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles.

En 1988, la commune compte 1792 hectares de surface agricole utilisée contre 1181 ha en 2010. Ce phénomène s'est traduit par un agrandissement de certaines exploitations (en 2010 la taille de l'exploitation moyenne est de 40ha pour un cheptel moyen de 39 UGB contre 21ha pour 17 UGB en 1968).

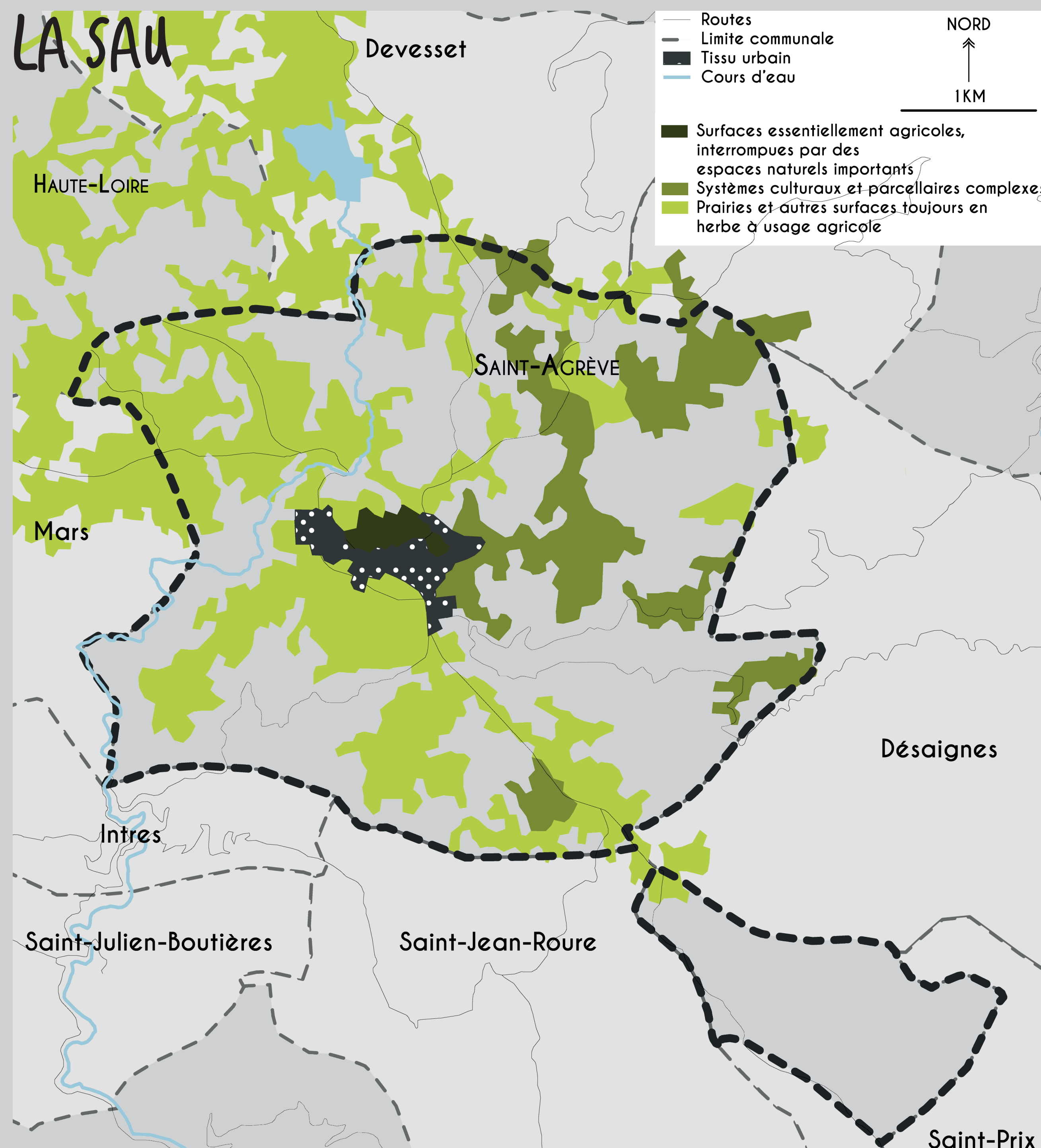
En 2010, le nombre d'exploitations agricoles est de 29 contre 55 en 2000 et la surface agricole utilisée est de 1287 hectares en 2000 à 1181 en 2010, soit une perte de 106 hectares (- 8%).



LE PARCELLAIRE AGRICOLE



LA SAU

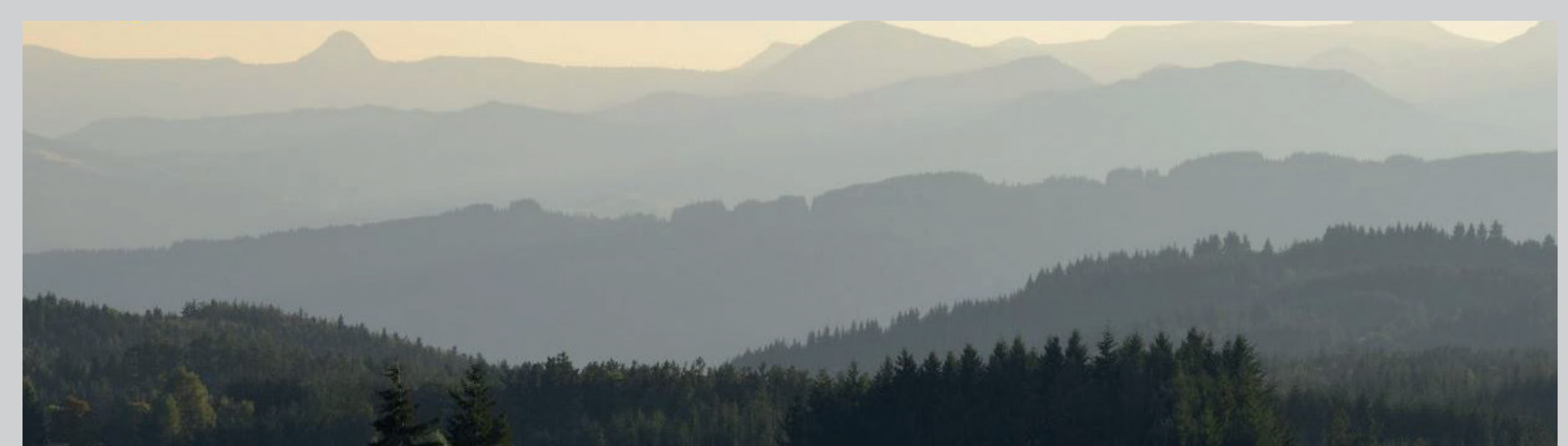
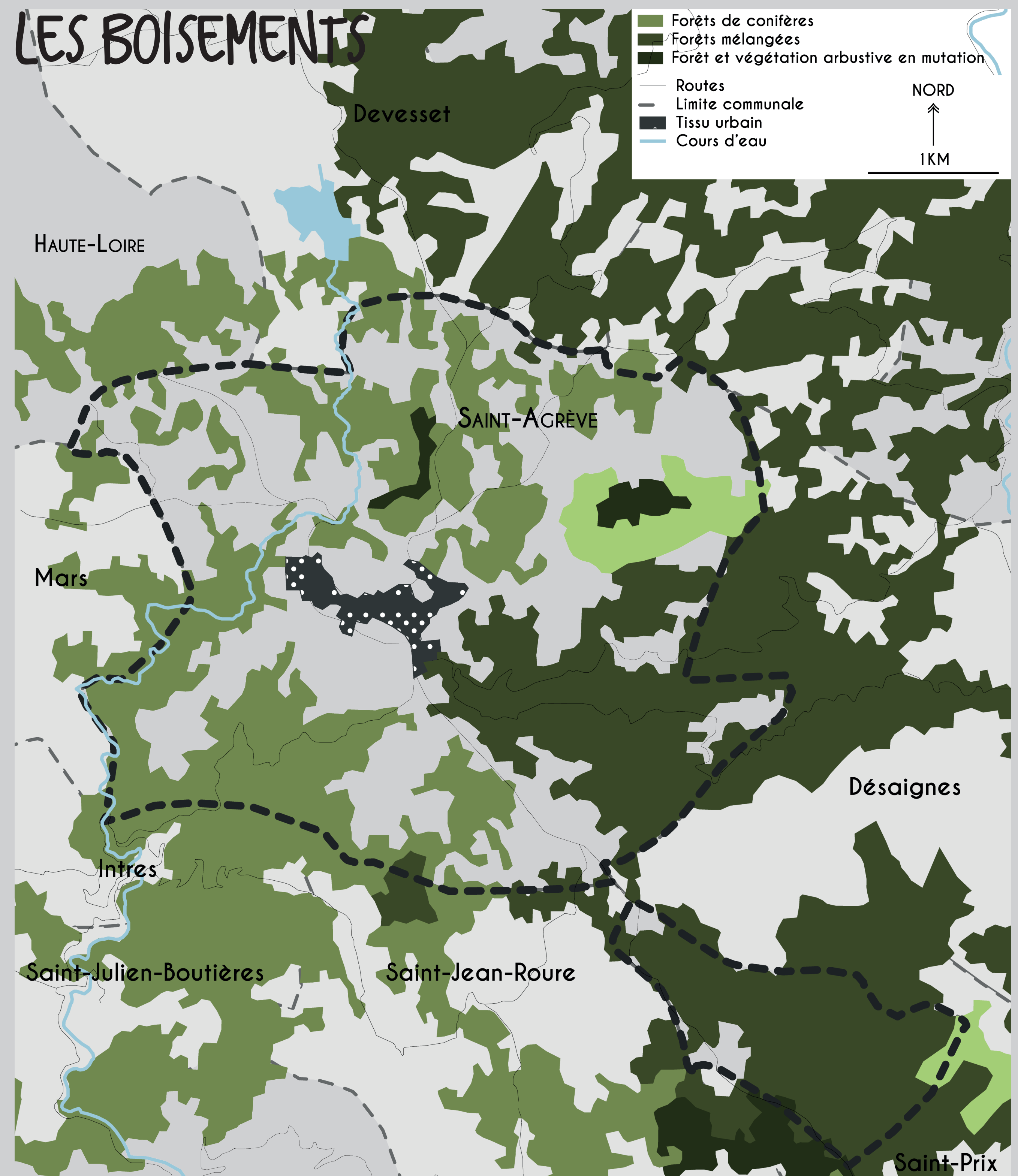


Le taux de boisement sur la commune est de 59 % de la superficie du territoire.

Il existe sur la commune :

- Une forêt relevant du régime forestier (O.N.F) : la Forêt communale de Saint-Agrève
- Un règlement des boisements

LES BOISEMENTS



PARCELLAIRE AGRICOLE ET FORESTIER

